



ASSOCIATION FRANÇAISE DES SNIPES
 S. LE BOUR BOISAUBERT - 24, avenue du Général Leclerc - 94100 SAINT-MAUR des FOSSES
 Tél: 01 48 86 68 75 - Site Web: <http://asso.ffv.fr/snipes-fr>

COTISATIONS 2010

Snipe n°
 Nom du bateau

(Salon 2009 - Photo: JB Coquelle)

BARREUR OU PROPRIETAIRE

Nom			
Prénom			
Date de naissance			
Adresse			
Téléphone	Portable		Télécopie
Adresse Courriel			
Licence n°	Club n°		Ligue n°
Nom du Club			

EQUIPIER

Nom			
Prénom			
Date de naissance			
Adresse			
Téléphone	Portable		Télécopie
Adresse Courriel			
Licence n°	Club n°		Ligue n°
Nom du Club			

COTISATIONS Majoration de 3,-€ par cotisation après le 15/04/2010	<u>Bateau seul</u> : 53,-€. Si barreur et équipier <u>moins de 22 ans</u> : 23,-€	
	<u>Barreur</u> : 17,-€. Pour les <u>moins de 22 ans</u> : 12,-€	
	<u>Equipier</u> : 17,-€. Pour les <u>moins de 22 ans</u> : 12,-€	
	<u>Bateau ancien</u> (numéro inférieur à 15000): 23,-€	
D O N S		
TOTAL A REGLER A L'ORDRE DE L'A.F.S.		

(moins de 22 ans au 31/12/2009)

(En cas de problème des exemples sont disponibles sur le site <http://asso.ffv.fr/snipes-fr>)

A renvoyer accompagné du règlement correspondant libellé à l'ordre de l'A.F.S. à l'adresse suivante:

Philippe ROY - 60, rue de Longchamp - 75116 PARIS
Avant le 15 avril 2010 (Règlement à la SCIRA)

S'il y a plusieurs bateaux, barreurs ou équipiers, utilisez plusieurs formulaires. Le règlement peut par contre être groupé.

Merci pour votre aide et votre participation, bonne saison 2010!